

CHSCT-M DU 11 AVRIL 2018

NOTE DE PRÉSENTATION

DESTINÉE AUX REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

☒ **Point inscrit à l'ordre du jour**

Point n° : 7

Intitulé : Bilan 2017 du dispositif AlloDiscrim ministériel
Pour information

Contexte

En décembre 2016, afin de lutter efficacement contre les discriminations dont peuvent faire l'objet ses agents, le ministère de la Culture a pris la décision de se doter d'une cellule d'écoute et d'alerte pour la collecte (enregistrement), le traitement (analyse et réponse à l'intéressé dans un délai raisonnable) et le suivi des signalements de cas avérés ou supposés de discriminations résultant soit de comportements individuels, soit de la mise en œuvre de procédures appliquées au sein du ministère de la Culture et de ses services rattachés (DRAC, SCN, EP).

Le ministère a fait appel à une cellule d'écoute externe, gérée par la société AlloDiscrim qui, pour mener sa mission à bien, dispose d'un réseau d'avocats.

Evolution / Etat d'avancement

Début 2018, AlloDiscrim nous présente le bilan de sa première année d'activité.

Le rapport constate que :

- Le nombre de saisines est important (104 dossiers issus de l'ensemble du ministère : administration centrale, DRAC, SCN, EPA et EPIC), équivalent à celui de ministères de taille comparable. Il est à noter que sur l'ensemble des saisines, 40 % ne correspondent pas à la définition légale de la discrimination.
- Les critères les plus fréquemment évoqués par les agents sont : le handicap et l'état de santé, le sexe, l'activité syndicale puis l'origine. Par rapport aux autres ministères, AlloDiscrim estime que les critères liés au sexe sont particulièrement très présents.

Ce rapport établit certaines préconisations

Calendrier / Prochaines échéances

Etendre le champ de compétences de la cellule aux violences et harcèlements sexistes et sexuels :

Très engagé dans la lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels, le ministère de la Culture souhaite que la cellule d'écoute AlloDiscrim soit désormais compétente pour y répondre. Un nouveau marché va donc être passé avec AlloDiscrim pour étendre son champ de compétences aux violences et harcèlements sexistes et sexuels.

Liste des documents communiqués

- Bilan 2017 du dispositif AlloDiscrim ministériel réalisé par M. Max Mamou